



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

DIEC/24-1026-1760 du 18/11/2024

INSCRIPTIONS AUX EPREUVES DU CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2025

Référence : Note de service du 22 octobre 2024 publiée au BOEN n°42 du 7 novembre 2024
<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo42/MENE2424400N>

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements des lycées professionnels publics, privés sous contrat et les directeurs des CFA

Dossier suivi par : Mme JACQUET - Tel : 04 42 91 72 20 - Mail : claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la circulaire relative aux épreuves du concours général des métiers pour la session 2025, ainsi que la fiche récapitulative des spécialités en annexe 1.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organisation du concours général des métiers Session 2025

La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la session 2025 du concours général des métiers.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes de classe de terminale ou année terminale de baccalauréat professionnel qui suivent assidûment les enseignements en classe des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou LPO) ou centre de formation d'apprentis.

Le concours est ouvert pour la session 2025 dans les spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe 1.

Le concours comporte :

- Une première partie, dans l'académie, qui se déroulera **le mardi 11 mars 2025** pour toutes les spécialités.
- Une seconde partie, dans l'établissement et l'académie d'accueil, qui fera l'objet ultérieurement d'une circulaire élaborée par l'académie en charge de la spécialité. Réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, **entre le lundi 26 mai et vendredi 6 juin 2025**.

Les frais de transport et d'hébergement des candidats sont pris en charge par leur établissement d'origine.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les chefs d'établissement ou directeurs de centre de formation d'apprentis, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats, impérativement dans la spécialité dont ces derniers suivent la formation.

Seuls les jeunes qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis** maximum dans chaque spécialité.

Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 29 ans au plus à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats au concours général des métiers doivent être en règle avec l'obligation de recensement ou de participation à la journée défense et citoyenneté.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3) MODALITÉS ET CALENDRIER D'INSCRIPTION

- **Phase préparatoire aux inscriptions**

Afin de préparer les inscriptions, une fiche de pré-inscription est mise à disposition sur le portail établissement de l'application Cyclades. Cette fiche est disponible dans la rubrique « Inscriptions » de la documentation fonctionnelle, accessible depuis la page d'accueil.

Elle est destinée à faciliter les inscriptions sur l'application Cyclades et à recueillir le consentement du professeur concernant la publication de son nom sur le palmarès.

Par conséquent, la fiche de pré-inscription doit être complétée et signée **uniquement** par le professeur. Il est recommandé de ne pas attendre l'ouverture des inscriptions sur l'application Cyclades pour compléter les fiches.

Il vous est demandé de bien informer les candidats que cette demande de pré-inscription ne vaut pas inscription définitive, mais que celle-ci ne sera validée qu'après le dépôt sur Cyclades de la confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal avant la clôture des inscriptions.

- **Inscriptions**

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application Cyclades en suivant les instructions transmises par mail par la coordination informatique de la DIEC.

Les inscriptions au CGM sont réalisées par les établissements des candidats,

du mercredi 27 novembre 2024 10h au vendredi 13 décembre 2024 minuit.

Les établissements publics et privés sous contrat accèdent à Cyclades via le portail ESTEREL.

Les CFA utilisent l'accès : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>

La confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal s'il est mineur devra être déposée sur l'application Cyclades au plus tard le **vendredi 20 décembre 2024**.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN L'ABSENCE DE LA CONFIRMATION SIGNÉE DANS CYCLADES.

Je vous invite à vérifier le versement des PJ dans Cyclades avant le 20 décembre (date impérative).

Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.



FICHE RÉCAPITULATIVE DES SPECIALITES

1- Spécialités de baccalauréat professionnel

1	Commercialisation et services en restauration
2	Cuisine
3	Esthétique cosmétique parfumerie
4	Fonderie
5	Maintenance des véhicules, option A Véhicules particuliers Maintenance des véhicules, option B Véhicules de transport routier Maintenance des véhicules, option C Motocycles
6	Maintenance des matériels, option A Matériels agricoles Maintenance des matériels, option B Travaux publics et manutention Maintenance des matériels, option C Matériels d'espace vert
7	Métiers de la coiffure
8	Métiers de la mode - vêtements
9	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
10	Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial (VCA)
11	Métiers du commerce et de la vente option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale (VCB)
12	Métiers et arts de la pierre
13	Modélisation et prototypage 3D
14	Organisation de transport de marchandises
15	Plastiques et composites
16	Technicien en chaudronnerie industrielle
17	Technicien en réalisation de produits mécaniques - option réalisation et suivi de productions - option réalisation et maintenance des outillages
18	Technicien menuisier agenceur
19	Travaux publics

2- Spécialités du Brevet des métiers d'art

1	Ebéniste
----------	----------